

ESPACES PUBLICS

Contrat réseaux verts

Passation d'un avenant et demande de subvention

EXPOSE DES MOTIFS

En 2002, la Ville d'Ivry et la Région Ile-de-France ont signé un contrat triennal de réseaux verts.

Par ce type de contrats, la Région promeut les projets d'espaces publics et de partage de la voirie qui contribuent au développement des déplacements non motorisés.

Au vu des projets de la Ville et afin de présenter un programme cohérent à la Région, deux axes majeurs avaient été définis pour ce contrat :

- l'aménagement de la trame verte,
- la mise en œuvre d'un réseau de zones 30 ;

le premier correspondant notamment aux orientations de la Charte d'aménagement « Vers Ivry 2015 » reprises dans le projet de ville, tandis que le second découlait plus particulièrement des préconisations du Plan de Déplacements Urbains régional.

Ainsi, au titre de la première tranche du contrat, deux opérations ont pu être financées :

- l'aménagement piétonnier du mail Chanteclair, participant à la mise en œuvre de la trame verte, à hauteur de 54 882 € ;
- le réaménagement de la rue Gaston Monmousseau en zone 30 (entre les rues Maurice Coutant et Gagnée), à hauteur de 38 744 €.

Au titre de la deuxième tranche, deux opérations ont été retenues, dont une a déjà été financée :

- l'aménagement de pistes cyclables sur la voie Marcel Cachin, à hauteur de 69 120 € ;
- l'aménagement des espaces extérieurs de la cité Louis Bertrand (opération en cours).

Lors de la rédaction du contrat, avaient été listées, à titre *prévisionnel*, les opérations envisagées pour la troisième tranche du contrat en stipulant que « d'autres opérations pourraient, en fonction des orientations municipales, s'y ajouter ou s'y substituer ».

Deux thématiques avaient alors été envisagées :

- abords des groupes scolaires,
- axe vert / zone 30 / pistes cyclables.

Certaines opérations ayant dû être reportées et d'autres étant en cours de concertation, il convient de remplacer les deux thématiques sus-mentionnées par l'opération de la zone 30 Monmousseau, pour le deuxième tronçon (entre la rue Maurice Coutant et la rue Michelet) laquelle participe à la mise en œuvre d'un réseau de zones 30. En effet, cette opération est prête à démarrer et entre totalement dans les critères éligibles du Contrat Réseaux Verts.

L'obtention de l'inscription de cette opération au Contrat Réseaux Verts permettrait un démarrage des travaux en début d'année 2007.

Le taux de financement est de 30 % du montant HT des travaux relatifs exclusivement aux circulations douces. Ce taux pourra être revu en fonction des caractéristiques de ce nouveau projet.

En conclusion, je vous propose d'approuver le remplacement des opérations initialement envisagées pour la 3^{ème} tranche du contrat régional de réseaux verts par l'opération « deuxième tronçon de la zone 30 Monmousseau » et en conséquence la passation d'un avenant au contrat en vue de l'obtention de la subvention régionale correspondante.

Je vous propose également de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de cette opération.

PJ : dossier technique (consultable en séance).

ESPACES PUBLICS

Contrat réseaux verts

Passation d'un avenant et demande de subvention

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs dite LOTI,

vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

vu sa délibération en date du 24 juin 1998 approuvant la Charte d'aménagement « Vers Ivry 2015 »,

vu sa délibération en date du 23 mars 2000 relative au projet de Plan de Déplacements Urbains régional,

vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 décembre 2000 approuvant le Plan de Déplacements Urbains régional,

vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 18-96 en date du 28 juin 1996 relative à l'action régionale en faveur des circulations douces : développement des réseaux verts et des déplacements à vélo en Ile-de-France,

vu l'adoption par la Commission permanente du Conseil Régional en date du 16 mai 2002 du contrat de réseaux verts avec la Ville d'Ivry-sur-Seine,

vu sa délibération en date du 23 mai 2002 approuvant le contrat triennal réseaux verts et sollicitant la subvention régionale correspondante pour la première tranche du contrat,

vu sa délibération en date du 16 décembre 2004 approuvant l'individualisation des opérations au titre de la deuxième tranche du contrat régional de réseaux verts, en vue de l'obtention de la subvention régionale correspondante,

considérant qu'il convient de remplacer les opérations initialement envisagées pour la 3^{ème} tranche dudit contrat par l'opération de la zone 30 Monmousseau (deuxième tronçon) et en conséquence de passer un avenant au contrat, en vue de l'obtention de la subvention régionale correspondante,

considérant qu'il convient, pour la réalisation de ce projet, de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 36 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le remplacement des thématiques « abords des groupes scolaires » et « axe vert / zone 30 / pistes cyclables » par « deuxième tronçon de la zone 30 Monmousseau », au titre de la troisième tranche du contrat régional de réseaux verts, en vue de l'obtention de la subvention régionale correspondante.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès de la Région la passation d'un avenant au contrat de réseaux verts afin de modifier la troisième tranche, et sollicite en conséquence l'affectation de la subvention correspondant à l'opération susvisée.

ARTICLE 3 : SOLLICITE toute subvention auprès d'autres financeurs potentiels pour la réalisation des travaux dans le cadre de cette opération.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 NOVEMBRE 2006